

DELIBERATION
du Conseil Académique
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025 – 07/04/2025 - 2

Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 4 décembre 2024

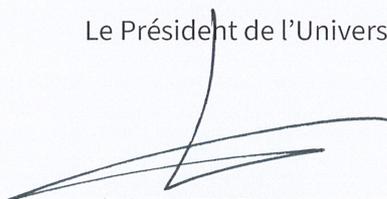
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 84 Membres en exercice : 84 Quorum : 43 Membres présents : 41 Membres représentés : 18 Total : 59	Refus de vote : 2 Abstentions : 6 Suffrages exprimés : 51 Pour : 51 (unanimité) Contre : 0
--	---

La Conseil Académique de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal du Conseil Académique du 4 décembre 2024.**

Dijon, le 14 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement